



Soisy

SOUS-MONTMORENCY

**Affaires Juridiques
AB/JBC**

2026-n°037

ARRÊTÉ

PRIS LE 13 MAI 2026

**OBJET : Délégation de fonctions et de signature à Monsieur Amédée DESRIVIERES,
3^{ème} Adjoint au Maire**

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2122-18 à L2122-23,

VU la délibération n°2026-03-27/02 du Conseil municipal du 27 mars 2026, fixant à 9 le nombre d'Adjoints au Maire,

VU le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjoints du 27 mars 2026,

VU la délibération n°2026-03-27/05 du Conseil municipal du 27 mars 2026 portant délégation de compétence du Conseil municipal au Maire,

VU l'arrêté n°2026-023 en date du 15 avril 2026 portant délégation de fonctions et de signature au 3^e adjoint,

CONSIDERANT que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions,

CONSIDERANT la nécessité, pour la bonne marche de l'administration communale de déléguer à Monsieur Amédée DESRIVIERES, 3^{ème} Adjoint au Maire, un certain nombre d'attributions en matière d'espaces publics, travaux, accessibilité, et urbanisme.

ARRETE

Article 1 : L'arrêté du Maire n°2026-023 en date du 15 avril 2026 portant délégation de fonctions et de signature au 3^e adjoint est abrogé.

Article 2 : Monsieur Amédée DESRIVIERES, 3^{ème} Adjoint au Maire, est chargé, sous ma surveillance et ma responsabilité des espaces publics, des travaux, de l'accessibilité, et de l'urbanisme.

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines, et notamment pour :

- Les demandes de certificats d'urbanisme
- Les actes administratifs relatifs au droit des sols et la délivrance des autorisations en matière du droit des sols (urbanisme)
- Les travaux d'équipement d'infrastructures (voirie et réseaux)
- Les travaux de superstructures (bâtiments)
- Les travaux d'entretien courant (voirie, réseaux, bâtiments)
- Les transports
- Les autorisations de voirie
- Les relations avec les riverains
- Les interfaces avec les concessionnaires et les entreprises
- Le respect du Règlement de voirie

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20260513-JUR2026AR037-AU
Date de réception préfecture : 13/05/2026

- Les relations avec les services techniques et autres services de la ville en ce qui concerne la délégation

Monsieur Amédée DESRIVIERES, 3^{ème} Adjoint au Maire assurera dans ces domaines la représentation du Maire et les relations avec les différents interlocuteurs de la commune, avec le concours des services municipaux intéressés pour, notamment :

- Définir, mettre en place et évaluer les politiques publiques de la ville dans chacun des domaines de sa délégation ;
- Contrôler l'exécution des délibérations du Conseil Municipal et des décisions du Maire prises dans chacun des domaines de sa délégation ;
- Représenter la ville auprès des partenaires institutionnels et organismes afférents aux différents secteurs de sa délégation ;
- Définir les programmes de développement, d'aménagement, d'entretien, de réhabilitation des bâtiments et équipements des services concernés par les champs de compétence de sa délégation et en suivre l'exécution des travaux
- Définir et suivre le programme de développement, d'aménagement, d'entretien, de réhabilitation des bâtiments et équipements des services concernés par les champs de compétence de sa délégation, et en suivre l'exécution des travaux,
- Définir et suivre le programme des actions et manifestations mises en œuvre par les services municipaux en faveur de chacun des domaines de sa délégation
- Coordonner, fixer et suivre l'ensemble des moyens nécessaires à la réalisation de ces actions et manifestations
- Être l'interlocuteur des habitants pour toutes questions en lien avec chaque domaine de sa délégation ;
- Recevoir les usagers et répondre à leurs demandes et courriers ;
- Définir les orientations et arbitrages permettant d'établir les budgets des services relevant de sa délégation.

Article 3 : Il est également donné délégation à Monsieur Amédée DESRIVIERES, pour signer tous documents, courriers, actes, attestations et arrêtés liés aux fonctions énoncées ci-dessus.

Article 4 : Tout document présenté à sa signature et relevant des fonctions énoncées à l'article 2 du présent arrêté devra préalablement recueillir le visa de la Direction générale des Services de la Ville et être précédé de la mention suivante :

Amédée DESRIVIERES,

Adjoint au Maire

Délégué aux espaces publics, aux travaux,
à l'accessibilité, et à l'urbanisme

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Amédée DESRIVIERES, ses délégations seront exercées par le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, par un Adjoint, dans l'ordre des nominations, et à défaut d'Adjoint, par un conseiller municipal désigné par le conseil, ou à défaut, pris dans l'ordre du tableau.

Article 6 : Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le registre des arrêtés et notifié à l'intéressé.

Article 7 : Le présent arrêté sera transmis :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- à Madame la Comptable assignataire de Montmorency

Le Maire,

Nicolas NAUDET



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 13 MAI 2026
Mis en ligne et/ou notifié le : 13 MAI 2026
Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

13 MAI 2026

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20260513-JUR2026AR037-AU
Date de réception préfecture : 13/05/2026